

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Glisten Dishwasher Cleaner</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	
<b>Synonymes</b>	Glisten Dishwasher Magic Machine Cleaner & Désinfectant
<b>Usage recommandé</b>	Nettoyant pour lave-vaisselle et Désinfectant
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>	
<b>Fabricant</b>	
<b>Nom de la société</b>	Iron Out dba Summit Brands
<b>Adresse</b>	6714 Pointe Inverness Way, Suite 200 Fort Wayne, IN 46804-7935 États-Unis
<b>Téléphone</b>	260-483-2519
<b>Courriel</b>	Pas disponible.
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	1-800-424-9300 (CHEMTREC)
<b>Fournisseur</b>	Voir ci-dessus

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Matières corrosives pour les métaux	Catégorie 1
<b>Dangers pour la santé</b>	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Irritation des voies respiratoires de catégorie 3
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	
<b>Risques défini pour SIMDUT 2015</b>	Non classé	
<b>Éléments d'étiquetage</b>		
		
<b>Mention d'avertissement</b>	Attention	
<b>Mention de danger</b>	Peut être corrosif pour les métaux. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.	
<b>Conseil de prudence</b>		
<b>Prévention</b>	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants et équipement de protection des yeux.	
<b>Intervention</b>	Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.	
<b>Stockage</b>	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure.	
<b>Élimination</b>	Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.	
<b>SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)</b>	Aucuns connus.	

**SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)**

Aucuns connus.

**Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)**

Aucun(e) connu(e).

**Renseignements supplémentaires**

CANADA: Exempt - Produit Enregistré - (DIN 02415569).

Ce produit n'est pas assujettie à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1(Non-application de la partie II).

La exclusion de la partie II applique à sur la vente ou l'importation de toute chose mentionnée à l'annexe I. L'annexe I comprennent Produits antiparasitaires au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur les produits antiparasitaires, Explosifs au sens de l'article 2 de la Loi sur les explosifs, Cosmétiques, instruments, drogues ou aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, Produits de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation et Bois ou produits en bois.

États-Unis: Il s'agit d'un produit homologué EPA. L'étiquetage des produits est conforme aux règlements et aux lignes directrices de l'EPA.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélange

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Acide citrique		77-92-9	25

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.
<b>Peau</b>	Rincer à grande eau froide. Laver à l'eau et au savon. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
<b>Yeux</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente ou si la victime a des convulsions. Appeler un médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut irriter les voies respiratoires.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Les symptômes peuvent être différés. Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.
<b>Informations générales</b>	En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Porter des gants en caoutchouc et des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales. Tenir hors de la portée des enfants.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
<b>Risques spécifiques provenant des produits chimiques</b>	Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter des vêtements protection complets ainsi qu'un appareil respiratoire autonome.
<b>Lutte contre l'incendie / instructions</b>	Refroidir les conteneurs avec des quantités abondantes d'eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

---

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

---

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Tenir à l'écart des zones basses. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Déversements importants : Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Ne pas contaminer l'eau. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

---

## 7. Manutention et stockage

---

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Éviter une exposition prolongée. Veiller à une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Éviter tout contact avec les yeux. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure. Garder sous clef. Stocker dans un récipient fermé, à l'écart des matériaux incompatibles. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS). Tenir hors de portée des enfants.

---

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

---

**Limites d'exposition**

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

**Valeurs biologiques limites**

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection du visage/des yeux**

Porter une protection oculaire appropriée.

**Protection de la peau**

**Protection des mains**

Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

**Autre**

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Conformément aux directives de votre employeur.

**Protection respiratoire**

Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

**Dangers thermiques**

Sans objet.

**Considérations d'hygiène générale**

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

---

<b>Aspect</b>	Transparent / Nuageux.
<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Incolore
<b>Odeur</b>	Agrumes
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas disponible.
<b>pH</b>	1.2 - 1.5
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	48.89 - 52.78 °C (120 - 127 °F) (wax plug)
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	Pas disponible.
<b>Densité</b>	Pas disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Aucune
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Pas disponible.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	Pas disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Pas disponible.
<b>Densité relative</b>	1.109 - 1.121 g/ml
<b>Solubilité</b>	Pas disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Pas disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité</b>	2.117 centipoises
<b>Autres informations</b>	
<b>Point d'écoulement</b>	Pas disponible.
<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non oxydant.

---

## 10. Stabilité et réactivité

---

<b>Réactivité</b>	Réagit violemment avec les substances alcalines fortes. Ce produit peut réagir avec des agents réducteurs. Peut être corrosif pour les métaux.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
<b>Conditions à éviter</b>	Réagit violemment avec les substances alcalines fortes. Ce produit peut réagir avec des agents réducteurs. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Ce produit peut réagir avec des agents réducteurs. Incompatible avec les bases. Substances caustiques. Oxydants.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

---

## 11. Données toxicologiques

---

<b>Voies d'exposition</b>	Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.
---------------------------	--

## Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Ingestion</b>	Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
<b>Inhalation</b>	Peut provoquer une irritation du système respiratoire.
<b>Peau</b>	D'après des rapports de laboratoire, ce produit est non corrosif.
<b>Yeux</b>	Provoque une sévère irritation des yeux. D'après des rapports de laboratoire, ce produit est non corrosif.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble.  
Peut irriter les voies respiratoires.

## Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Voir ci-dessous.

<b>Produit</b>	<b>Espèces</b>	<b>Résultats d'épreuves</b>
Glisten Dishwasher Cleaner (CAS Mélange)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg, testé
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg, testé

<b>Composants</b>	<b>Espèces</b>	<b>Résultats d'épreuves</b>
Acide citrique (CAS 77-92-9)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	11700 mg/kg, ECHA
	souris	5400 mg/kg, ECHA

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** D'après des rapports de laboratoire, ce produit est non corrosif.

**Minutes d'exposition** Pas disponible.

**Indice d'érythème** Pas disponible.

**Valeur d'un œdème** Pas disponible.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux. D'après des rapports de laboratoire, ce produit est non corrosif.

**Valeur de l'opacité de la cornée** Pas disponible.

**Valeur de la lésion de l'iris** Pas disponible.

**Valeur des rougeurs de la conjonctive** Pas disponible.

**Valeur d'un œdème de la conjonctive** Pas disponible.

**Jours de récupération** Pas disponible.

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**Sensibilisation respiratoire** Pas un sensibilisant respiratoire.

**Sensibilisation cutanée** On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

**Mutagénicité** Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

**Cancérogénicité** Non classé par le CIRC, le NTP, l'OSHA et l'ACGIH.

## Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)

Non inscrit.

**Toxicité pour la reproduction** Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

**Tératogénicité** Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique** Peut irriter les voies respiratoires.

<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Non classé.
<b>Danger par aspiration</b>	Pas un danger par aspiration.
<b>Effets chroniques</b>	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

---

## 12. Données écologiques

---

<b>Écotoxicité</b>	Voir ci-dessous
<b>Persistance et dégradation</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Mobilité générale</b>	Pas disponible.
<b>Autres effets nocifs</b>	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

---

## 13. Données sur l'élimination

---

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Examiner les exigences gouvernementales locales et provinciales/de l'État avant l'élimination. Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	D002 : Déchet de matière corrosive [pH ≤2 ou ≥12,5, ou corrosive pour l'acier] Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

---

## 14. Informations relatives au transport

---

<b>Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:</b>	Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.
--	--

### Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

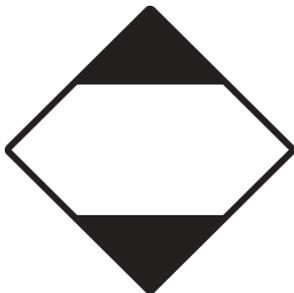
#### Requêtes fondamentales pour le transport:

<b>Numéro UN</b>	UN3265
<b>Appellation réglementaire adéquate</b>	Liquide organique corrosif, acide, n.s.a.
<b>Nom technique</b>	Acide citrique
<b>Classe de danger</b>	Quantité limitée - États-Unis
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Dispositions particulières</b>	386, IB3, T7, TP1, TP28

### Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

#### Requêtes fondamentales pour le transport:

<b>Numéro UN</b>	UN3265
<b>Appellation réglementaire adéquate</b>	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
<b>Nom technique</b>	Acide citrique
<b>Classe de danger</b>	Quantité limitée - Canada
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Dispositions particulières</b>	16



## 15. Informations sur la réglementation

### Règlements fédéraux canadiens

Exempt - Produit Enregistré - (DIN 02415569).

Ce produit n'est pas assujettie à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1(Non-application de la partie II).

La exclusion de la partie II applique à sur la vente ou l'importation de toute chose mentionnée à l'annexe I. L'annexe I comprend Produits antiparasitaires au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur les produits antiparasitaires, Explosifs au sens de l'article 2 de la Loi sur les explosifs, Cosmétiques, instruments, drogues ou aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, Produits de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation et Bois ou produits en bois.

### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

### SIMDUT 2015 exemptions

Sans objet

### Réglementations Fédérales des Etats-Unis

Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, 29 CFR 1910.1200.

EPA Reg. # 9902-2

ATTENTION: TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

MISES EN GARDE: Dangereux pour les humains et les animaux domestiques.  
ATTENTION: Nocif en cas d'absorption par la peau. Il cause une irritation légère des yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien se laver avec du savon et de l'eau après la manipulation et avant de manger, de boire, mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. NE PAS mélanger à un javellisant ou tout autre produit, ce qui pourrait causer des émanations nocives.

### TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

### CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Non inscrit.

### SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet

Non réglementé.

### Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)

Non inscrit.

### Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

#### SARA 302 Substance très dangereuse

Non

#### Catégories de danger classé

Corrosif pour les métaux  
Toxicité aiguë (toute voie d'exposition)  
Lésions oculaires graves ou irritation des yeux  
Toxicité pour certains organes cibles (exposition simple ou répétée)

#### SARA 313 (déclaration au TRI)

Non réglementé.

### Autres règlements fédéraux

#### Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

**Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)**

Non réglementé.

**États-Unis - Réglementation des états**

Proposition 65 de la Californie (Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 - Loi sur l'eau potable et les substances toxiques) : Ce produit n'est pas connu pour contenir un produit chimique actuellement inscrit comme cancérigène ou agent toxique pour la reproduction.

**US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée**

Acide citrique (CAS 77-92-9)

Inscrit.

**États-Unis - Proposition 65 de la Californie**

Non inscrit.

**Inventaires**

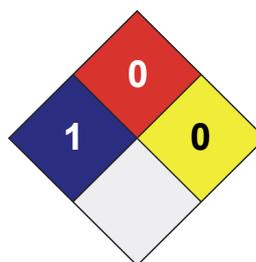
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

**16. Autres informations**

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 1
Inflammabilité	0
Danger physique	0
Protection individuelle	X



**Clause d'exonération de responsabilité**

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité ont été écrits par Dell Tech Laboratories Ltd. ([www.delltech.com](http://www.delltech.com)) selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

**Date de publication**

11-Juillet-2023

**Version n°**

04

**Date en vigueur**

28-Juin-2023

**Préparée par**

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021

**Autres informations**

Pas disponible.

**Autres informations**

Pour obtenir une FDS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.